

C. CWS 58

Le 31 juillet 2015

-06

Objet : Rapports techniques annuels pour 2014 sur les activités d'information en matière de marques

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre office à faire parvenir au Bureau international un rapport technique annuel (ATR) sur ses activités d'information en matière de marques pour l'année 2014.

En raison des difficultés techniques rencontrées pour la présentation et la gestion des rapports techniques annuels à l'aide du système de gestion des ATR utilisé de 2002 à 2013, le Bureau international a mis au point un nouveau système (l'espace Wiki consacré aux rapports techniques annuels) pour le remplacer.

La zone d'accès public de l'espace Wiki consacré aux rapports techniques annuels est accessible à l'adresse

<https://www3.wipo.int/confluence/display/ATR/Annual+Technical+Reports+Home>

et contient :

- les ATR établis de 1998 à 2013;
- le champ de recherche par mot clé et les options de consultation par année, par type d'ATR et par office de propriété industrielle;

- les éléments de contenu recommandés dans les ATR sur les activités d'information en matière de marques en français, anglais et espagnol, qui ont été approuvés par le Comité des normes de l'OMPI (CWS) à sa première session tenue en octobre 2010 (voir le document CWS/1/8 et les paragraphes 47 à 49 du document CWS/1/10);
- les directives concernant la présentation des ATR en français, anglais et espagnol; et
- un lien vers la zone d'accès restreint de l'espace Wiki consacré aux ATR (voir ci-dessous).

La zone d'accès restreint de l'espace Wiki consacré aux ATR contient :

- des modèles pour les ATR en français, anglais et espagnol; et
- des ATR en cours d'élaboration.

Pour accéder à la zone d'accès restreint et présenter un rapport, la personne désignée par votre office doit suivre les instructions figurant dans les "Directives concernant la présentation des ATR" précitées (<https://www3.wipo.int/confluence/pages/viewpage.action?pageId=63733902>).

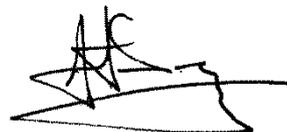
Lors de l'établissement de l'ATR, veuillez y inclure tout renseignement relatif à des changements imminents ou prévisibles dans les méthodes de travail de votre office, en particulier en relation avec des projets d'automatisation concernant les marques.

Les éventuelles questions ou observations concernant les ATR ou l'utilisation du système de gestion des ATR sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : *ATR.mail@wipo.int*.

Je vous rappelle que, conformément à la décision prise par l'ancien SDWG à sa huitième session, en mars 2007, les offices de propriété industrielle ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont invités à informer les parties intéressées que les ATR sont disponibles sur le site Web de l'OMPI et à publier sur leur propre site Web un avis relatif aux ATR comprenant un lien vers l'espace Wiki consacré aux ATR (<https://www3.wipo.int/confluence/display/ATR/Annual+Technical+Reports+Home>).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir votre rapport technique annuel au Bureau international le 21 septembre 2015 au plus tard.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Antonios Farassopoulos
Directeur
Division des classifications
internationales et des normes